

Charte de déontologie

Proconsec et tous les consultants Proconsec s'engagent à respecter les règles fondamentales qui constituent la déontologie de la profession de conseil :

Intégrité : Proconsec agit indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial de nature à influencer sur son intervention. L'entreprise est exclusivement rémunérée par le client et accomplit sa mission dans un esprit de rigoureuse indépendance à l'égard des tiers et au mieux de l'intérêt de son client.

Professionalisme : Proconsec n'accepte que les missions relevant de son champ de compétence. Il se porte garant des compétences de ses collaborateurs ainsi que des méthodes et outils mis en œuvre. Chaque mission est effectuée avec l'honnêteté et l'application que le client est en droit d'attendre d'un professionnel.

Confidentialité : Proconsec respecte la propriété intellectuelle de ses clients et est tenu à l'obligation de confidentialité sur ses interventions. Aucune donnée personnelle, aucun nom, aucune source d'information ne sont divulgués.

Transparence : Proconsec est capable de justifier la démarche et les coûts de son intervention (loi Sapin 9/12/2016).

Neutralité : les informations recueillies n'ont pas pour objectif de juger l'activité des personnels, mais d'avoir des éléments objectifs sur les facteurs organisationnels et relationnels des situations de travail.

Equité de traitement : aucune mise en cause personnelle n'est formulée, les résultats sont factuels et ne concernent que les situations de travail.

Proconsec informe le client de tous les éléments susceptibles de perturber le bon déroulement de sa mission, de mettre en cause les objectifs recherchés, voire de mettre en cause les engagements pris.

Pour Proconsec,
Yves Morand, directeur



Sarl PROCONSEC
Rue de la Ferraille
04300 PIERRERUE
Tél. 09 75 46 30 50 - 06 18 63 82 21
Siret 491 681 904 00026 - APE 8559A